

**Rénover votre logement ?**

**Mieux vous chauffer ? Réduire vos factures d’énergie ?**

**Bénéficiez d’HABITER MIEUX**



**Vous êtes propriétaire, vous souhaitez réduire vos factures d'énergie, vous avez le projet de changer votre chaudière, d’installer des fenêtres performantes, d’isoler votre toiture... ? Un dispositif complet d’information, d’accompagnement et d’aides financières est disponible pour vous.**

|  |  |
| --- | --- |
| **Contactez le réseau Point Rénovation Info Service :** |  |

En 2016, le programme Habiter Mieux est renforcé par l’Etat et l’ANAH pour aider un plus grand nombre de ménages. **7 500 logements dans le Grand Est peuvent en bénéficier.** Vous aussi, saisissez cette opportunité !

L’Etat et l’ANAH peuvent vous aider dans votre projet de rénovation : sous certaines conditions de ressources, une aide financière et un accompagnement sont possibles. Dans de très nombreuses communes, les collectivités locales contribuent également à ce programme.

[insérer le dispositif local s’il existe]

Les travaux envisagés peuvent concerner le système de chauffage, l’isolation (murs, combles, fenêtres)... et doivent permettre de réduire la consommation énergétique de votre logement d’au moins 25%.

Selon les cas, l’ANAH finance de 35 à 50% du montant total des travaux (soit de l’ordre de 7 000 € à 10 000 € d’aide maximum). Ce financement est complété par une prime d’État équivalente à 10% du montant des travaux subventionnés pour les propriétaires occupants. Elle est plafonnée à 1 600 € ou 2 000 € en fonction de vos ressources. D’autres aides complémentaires peuvent également exister localement.

Pour les propriétaires bailleurs et les syndicats de copropriétaires, des aides existent également.

Selon votre situation, vous pouvez également bénéficier :

* **du crédit d’impôt pour la transition énergétique (CITE)** qui permet de déduire de l’impôt sur le revenu 30% des dépenses relatives aux travaux d’amélioration de la performance énergétique (sous conditions) ;
* **d’un éco-prêt à taux zéro** qui permet de financer vos travaux par un emprunt à taux nul (sous réserve du respect de certains critères).

**Pour être accompagné gratuitement dans votre projet et son financement, vous pouvez contacter les Points Rénovation Info Service. Des conseillers vous indiqueront les aides à votre disposition et les démarches à suivre près de chez vous.**

